

Public

- § Toute personne expérimentée dans la conduite des chariots de la catégorie concernée

Prérequis

- § Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail)
- § Justification d'une formation à la conduite des chariots de la catégorie concernée

Modalités d'admission

- § Aucune en dehors des prérequis

Durée

- § 7 h

Modalités

- § Présentiel,
- § En langue française

Qualité des évaluateurs

- § Testeurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- § Certificat de réalisation
- § Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation.

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908



R489 - TEST CACES® Cariste Cat. 1A

Cat. 1A : transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée $\leq 1,20$ m)

Objectifs généraux

- u Evaluer les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de la catégorie concernée.

Les plus de la formation



- u Infrastructures et moyens matériels permettant de reproduire les conditions réelles de travail,
- u Délivrance (si résultat positif) d'une autorisation de conduite pré-remplie à compléter par l'employeur,
- u Accès via « controle.aftral.com » à la vérification de l'authenticité du CACES® délivré

Mode d'évaluation des acquis

- u Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un test théorique et pratique.

Validation

- u Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des chariots de la catégorie concernée, si résultat positif. En cas d'échec, attestation des compétences acquises/non acquises
- u Sans niveau spécifique
- u Possibilité de valider un/des blocs de compétences
- u Equivalences, passerelles, débouchés : <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5055>
- u Code RNCP/RS : 5055
- u Code Certif Info : 106691



Agrément

- u Organisme Testeur Certifié CACES®

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Vérifier par le passage d'un test d'évaluation théorique et pratique, l'aptitude à utiliser en sécurité des chariots automoteurs de manutention de la catégorie concernée	7 h 00
<p>§ Évaluation théorique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Connaissances générales- Technologie et stabilité des chariots à conducteur porté- Tableau/abaque de charges- Exploitation des chariots à conducteur porté <p>§ Évaluation pratique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Prise de poste et mise en service- Conduite- Manœuvres- Fin de poste – Maintenance		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Salle équipée d'un ensemble multimédia Chariots et charges Hall de manutention